

INFO PRESSE

Les conditions d'accès aux cimetières toulonnais pour la Toussaint



En cette période de la Toussaint, les Toulonnais vont aller se recueillir sur les tombes de leurs proches. Afin de gérer l'afflux de population dans les deux cimetières, la Ville a pris une série de dispositions, pour faciliter l'accessibilité des familles à ces lieux de souvenir.

Horaires d'ouverture du 1^{er} mars jusqu'au 2 novembre inclus

Les cimetières toulonnais (cimetière central et cimetière de Lagoubran) sont ouverts au public de **8h à 18h jusqu'au 2 novembre inclus**. Des voiturettes électriques seront disponibles. À partir du 3 novembre et jusqu'au dernier jour de février, les horaires d'hiver seront appliqués. (8h-17h)

Circulation autorisée dans les cimetières du 25 au 28 octobre

La circulation des véhicules sera autorisée pour tous dans les cimetières communaux, sans aucune restriction ni document particulier, de 8h à 11h45 et de 13h30 à 16h.45

Circulation interdite dans les cimetières du 29 octobre au 1er novembre

Pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules personnels est interdite dans l'enceinte des deux cimetières. Des voiturettes électriques seront disponibles.

Pour les personnes circulant à pied, des chariots sont disponibles à l'accueil pour charger pots de fleurs ou autres accessoires.

Nouveauté : Un parking gratuit de 30 places situé en face du cimetière Lagoubran.

Contact presse :

Martine BÉRARD

Adjointe au maire en charge des cimetières et des espaces verts

04 94 36 33 68

2023

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON

